

Séance du ' _____

L'an 2016 l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
0	0	0
		Pour : 0
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

--

et publication du

--

A été nommé(e) **secrétaire de séance :**

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019:

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	3 430,73
	- un excédent reporté de :	6 637,40
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	10 068,13
	- un excédent d'investissement de :	52 063,07
	- un déficit des restes à réaliser de :	9 800,00
	Soit un excédent de financement de :	42 263,07

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	10 068,13
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	10 068,13
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	52 063,07

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MONT L'ETROIT

Le Maire TAVERNIER Jean-Jacques